

Paris le 9 mars 2020



FGAAC-CFDT
DÉFEND LES CONDUCTEURS DE TRAINS DEPUIS 1848 !

LA FGAAC-CFDT FAIT APPLIQUER LA RH910 SUR SAS FRET

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

FRET

La FGAAC-CFDT obtient 119 positions pour les conducteurs sur la notation 2020.

Fret n'a pas appliqué l'art 5.1b de l'annexe 5 du RH 910 sur son projet de remise de note. En effet, les conducteurs qui auraient bénéficié d'une position prioritaire sur leur ancien périmètre (DF) doivent être placés Hors Compte sur le nouveau périmètre.

Or Fret a considéré que si le conducteur était servi en prioritaire sur l'exercice de notation 2020, il ne bénéficiait pas du Hors Compte.

La FGAAC-CFDT a réagit pour faire appliquer la règle.

88 positions de rémunération sont ainsi réattribuées aux conducteur Fret au titre du RH 910.

Auxquelles il faut ajouter 31 positions d'amorçage TB3 19 sur 20 attribuées Hors-Compte.

La FGAAC-CFDT au service des conducteurs Fret.



 FGAAC-CFDT Officiel

 @FGAAC-CFDT

 FGAAC-CFDT Officiel

